

REGLEMENT COURSE 10KM DE CHADRAC



ORGANISATION

La course **10km de Chadrac** est organisée par **Velay Athlétisme**.

La course se déroulera le dimanche 27 septembre 2020.

Le départ et l'arrivée s'effectue devant la mairie de CHADRAC à 9h30.

La course est support du championnat départemental de 10Km : pour être classé, le port du maillot du club est obligatoire.

ACCEPTATION

L'inscription aux **10km de Chadrac** implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

INSCRIPTIONS

Inscription par internet sur le site www.chronopuces.fr ou sur place le jour de la course jusqu'à 20 min avant le départ. Toute inscription est ferme et définitive et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

L'organisation de la course ne fournit pas d'épingles lors de l'inscription.

Départ des courses chronométrées : 10km à 9h30 – course BE/MI à 11h

Athlètes handisports et Joëlette. Les athlètes Handisport et Joëlettes sont autorisés.

Un classement séparé du classement général sera établi.

TARIF 2020

TARIF 1 : 10 euros **du 20 juin au 26 septembre**

TARIF 2 : 14 euros **le 27 septembre**

CERTIFICAT MEDICAL

Tous les participants inscrits aux courses chronométrées doivent produire :

- Soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an,
- Soit une photocopie d'une licence FFA ou UNSS ou UGSEL ou d'un « Pass J'aime Courir » en cours de validité.

Ne sont pas concernés les participants aux courses non-chronométrées.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une Police Responsabilité Civile Individuelle Accident.

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Les participants au **10km de Chadrac** dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident de santé, avant, pendant et après cette manifestation.

CHRONOMETRAGE

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'Organisateur, par des moyens humains et/ou matériels, ne pourra être classé à l'arrivée.

RAVITAILLEMENT

Un poste ravitaillement est prévu à chaque tour devant la Mairie de Chadrac, puis à l'arrivée.

RECOMPENSES

Remise des récompenses à 11h45 à la *Maison pour Tous* de Chadrac pour les courses chronométrées.

Récompenses Championnat départemental : Champion(ne) par catégorie

Récompenses des 10km : 3 premiers Homme / 3 premières Femme

Récompenses course Benjamin/Minime : 1^{er} garçon / 1^{ere} fille

Récompenses « DEFI » : Lot aux équipes gagnants du défi.

DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au cours de cette épreuve.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les résultats pourront être publiés sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr.

ANNULATION COURSE 10km de Chadrac

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou pour des motifs indépendants de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'annuler l'épreuve **10km de Chadrac** sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.